

RÉDUIRE & TRIER SES DÉCHETS

Suivez le guide !



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

Édito

La question du traitement et du recyclage des déchets occupe une place prépondérante pour l'avenir de notre environnement.



Grâce à son Plan Climat Air Énergie Territorial et son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Toulouse Métropole a pour ambition de réduire le volume de ses déchets dans les années à venir.

Parce que la gestion durable des déchets est un effort collectif, qui passe aussi par la prévention et l'information, ce guide a été pensé pour rappeler à tous les bonnes pratiques afin que chaque habitant soit acteur et moteur de la transition écologique.

Ensemble, réduisons nos déchets pour rendre notre Métropole plus propre, plus verte et plus respirable !

Jean-Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole
Maire de Toulouse

Sommaire

4



Les déchets :
un enjeu de société

14



Résidus
de jardin

6



NOUVEAU !

Tous les emballages
et papiers

16



Déchets occasionnels
et encombrants

8



Emballages
en verre

18



Déchets dangereux

10



Ordures
ménagères

20



Que deviennent
mes déchets ?

12



Textiles

22



Informations
complémentaires



Agence ICOM / Rose Primaire - Octobre 2021 - Crédits photos : Citéo, iStock, Adobe stock, Freepik, Pixabay.
Impression sur papier recyclé : Imprimerie Toulouse Métropole.

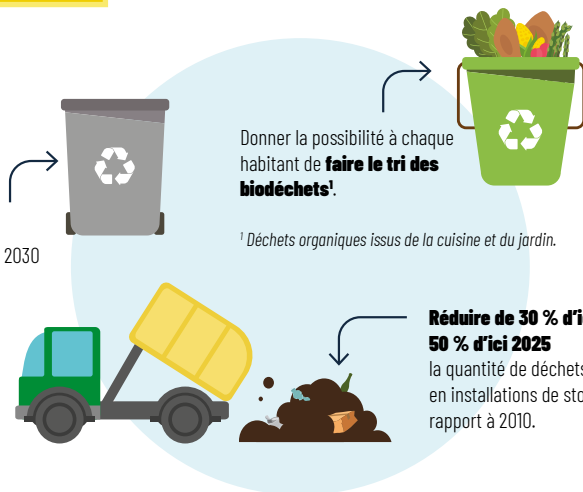
Ce document a été réalisé suivant les principes d'éco-conception du Plan Papier et s'inscrit ainsi dans la démarche d'éco-exemplarité de Toulouse Métropole :

- Utilisation d'un papier couché issu de fibres 80 % recyclées, certifié FSC® Recycle.
- Utilisation d'encre à base d'huiles végétales.
- Choix d'un format standard optimisé pour réduire les coupes et les chutes de papier, et d'un grammage adapté à l'utilisation du document.
- Impression par un imprimeur local labellisé Impr'im'vert.
- Recyclage du document recommandé en fin d'utilisation.

LES DÉCHETS : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

OBJECTIFS NATIONAUX

Réduire de 15 %
les déchets ménagers et
assimilés par habitant en 2030
par rapport à 2010.



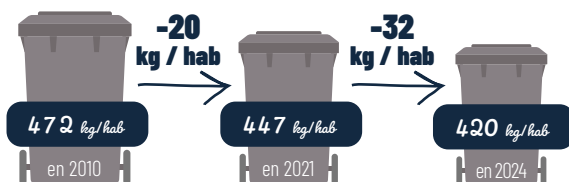
Réduire de 30 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2025
la quantité de déchets admis
en installations de stockage par
rapport à 2010.

En 40 ans, nous avons doublé notre production de déchets, il est donc primordial et urgent d'agir en faveur de leur réduction. Pour cela, Toulouse Métropole s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés² (2018-2024), qui fixe les objectifs opérationnels de prévention et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

² Déchets ménagers et assimilés : déchets de déchèterie, textiles, encombrants, déchets verts, ordures ménagères, verre, emballages et papiers.

OBJECTIF DE TOULOUSE MÉTROPOLÉ

Notre objectif est de réduire de 11 % les déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010.



6 AXES DE TRAVAIL

AXE A

BIODÉCHETS : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



AXE B

BIODÉCHETS : À CHAQUE HABITANT UNE SOLUTION POUR TRIER SES BIODÉCHETS



AXE C

FAVORISER LA GESTION IN SITU DES DÉCHETS VERTS ET DÉVELOPPER LE JARDINAGE ÉCOLOGIQUE



AXE F

FACILITER L'ADHÉSION AUX GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



6 AXES

AXE D

POURSUIVRE L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE ET DES COMMUNES ADHÉRENTES



AXE E

DONNER UNE DEUXIÈME VIE AUX OBJETS



*Alors pour y arriver,
jetons moins et trions mieux.*

SUIVEZ LE GUIDE !

EMBALLAGES ET PAPIERS

1 Je réduis MES DÉCHETS!



Je colle un autocollant Stop Pub sur ma boîte aux lettres = - 10 kg/personne/an de publicités, prospectus, courriers non adressés.



Je bois l'eau du robinet pour éviter les bouteilles en plastique et réaliser des économies.

2 Je fais LE TRI

Depuis le 1^{er} janvier 2023
**TOUS LES EMBALLAGES
& PAPIERS SE TRIENT**

Tous les emballages en plastique :
bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourt, barquettes, films, boîtes plastiques, etc.



Tous les emballages en carton et papier :
cartonnettes, briques alimentaires, journaux, livres, magazines, enveloppes, sac en papier, etc.



Tous les emballages en métal : canettes, conserves, boîtes métalliques, barquettes aluminium, etc.



✓ **EN VRAC
SANS SAC
BIEN VIDER**

✗ **NE PAS LAVER
NE PAS EMBOÏTER
NE PAS DÉPOSER AU
PIED DES BORNES**



J'utilise un cabas ou un sac en tissu pour faire mes courses.



J'achète en vrac et/ou à la coupe pour éviter le suremballage et adapter la quantité à mes besoins.

INFO +

L'INFO TRI, c'est quoi ? Aujourd'hui, plus de 40 milliards d'emballages possèdent ces informations qui vous aident à mieux les trier.



LE TRI + FACILE



BÔTE

+



TUBE

+



NOTICE



BAC DE TRI



JE NE METS PAS



Les objets en plastique ne doivent pas être déposés dans le bac de tri, ce ne sont pas des emballages.

Tri non conforme

À présenter lors de la prochaine collecte d'ordures ménagères

Cet adhésif indique que votre bac contient des erreurs de tri. Il doit être re-trié ou présenté à la collecte des ordures ménagères en sac bien fermé.

EMBALLAGES EN VERRE

1 *Je réduis* MES DÉCHETS!



Je donne une seconde vie à mes bocaux : vase, bougeoir, stockage alimentaire, etc. Place à l'imagination !



Les emballages en verre sont parfois consignés, je pense à demander !

2 *Je fais* LE TRI

Flacons, bouteilles, pots et bocaux



Même les petits contenants en verre (pot de yaourt, flacon de parfum, pot de crème de beauté) **SE RECYCLENT !**



BIEN VIDER



**SANS CAPSULE
SANS BOUCHON
NE PAS RINCER
NE PAS DÉPOSER
AU PIED DES BORNES**

INFO +



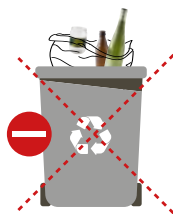
Je trouve la borne la plus proche de chez moi sur metropole.toulouse.fr



Les emballages en verre sont recyclables à l'infini



Je pense à la sécurité des agents de collecte et de tri : **je ne mets pas d'emballages en verre dans mes poubelles.**



JE NE METS PAS



La vaisselle, la porcelaine, la faïence (argiles) ne se recyclent pas et se jettent dans les ordures ménagères.

ORDURES MÉNAGÈRES

1 Je réduis MES DÉCHETS!



Je réduis mon gaspillage alimentaire en conservant mieux mes aliments et en m'informant sur le type de date mentionné dessus.



J'utilise des torchons, éponges et tissus à la place des lingettes jetables.



Grâce au compostage, **je réduis d'1/3 ma poubelle.**

2 Je jette

Les objets en plastique, les déchets d'hygiène et tout objet ou déchet non récupérable



EN SAC BIEN FERMÉ

INFO +



Chaque année, **9 kg de produits alimentaires par personne sont jetés encore emballés.**

2 types de date sur vos produits alimentaires :

DLC
(date limite de consommation)



« **À consommer jusqu'au** » : date sanitaire après laquelle le produit peut présenter des risques pour la santé.

DDM
(date de durabilité minimale)



« **À consommer de préférence avant** » : date indicative après laquelle le produit peut perdre en qualité mais peut être consommé sans présenter de risque pour la santé.

Exemples



Les conserves peuvent être consommées des années après la date indiquée si la boîte n'est pas bombée et qu'elle ne comporte pas de traces de moisissures.



Le miel ne se périmé jamais.



Le lait peut être consommé jusqu'à 2 mois après la date indiquée s'il n'a pas été ouvert.

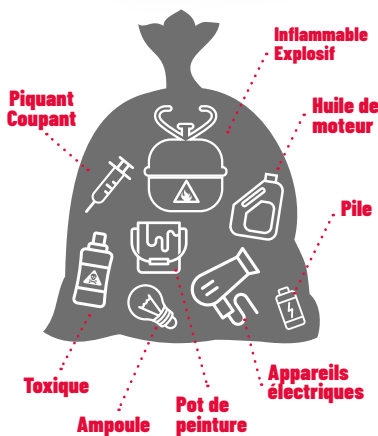
SAC 80 LITRES MAX



Ordures ménagères



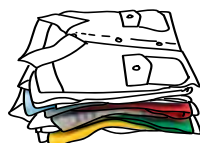
JE NE METS PAS



TEXTILES

1 Je réduis MES DÉCHETS !

Je n'achète pas systématiquement neuf :
j'ai le réflexe prêt, troc et location
ou j'achète d'occasion.



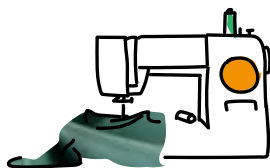
2 Je fais LE TRI

**Les vêtements, les chaussures
(attachées par paires), le linge de maison**



Les textiles, même tâchés, usés ou abîmés

Je revends, répare
ou customise.



Des
plateformes /
applications
existent,
renseignez-vous !



INFO +



Nous achetons deux fois plus
de vêtements qu'il y a 15 ans
mais nous les conservons
moins longtemps.



Les filières de recyclage

90 % des textiles collectés
sont triés et valorisés. Les
textiles abîmés sont recyclés
en chiffons ou remis à l'état
de fibres pour en faire de
nouveaux vêtements.



Je trouve la borne la plus
proche de chez moi sur
metropole.toulouse.fr



Je donne auprès
d'une association.



Je dépose
dans une borne
textile.



J'apporte en
magasin.



EN SAC BIEN FERMÉ
DE 30 LITRES MAX



RÉSIDUS DE JARDIN

1 Je réduis MES DÉCHETS!

Mes déchets verts sont des ressources, **je les valorise** et évite ainsi des trajets à la déchèterie!



Je composte mes déchets verts et de cuisine.



Je broie et je paille pour protéger mes plantes et mes sols.



Je privilégie le mulching¹ pour enrichir le sol.

¹ Technique de tonte sans ramassage de l'herbe qui évite la pousse des mauvaises herbes et fertilise le sol.

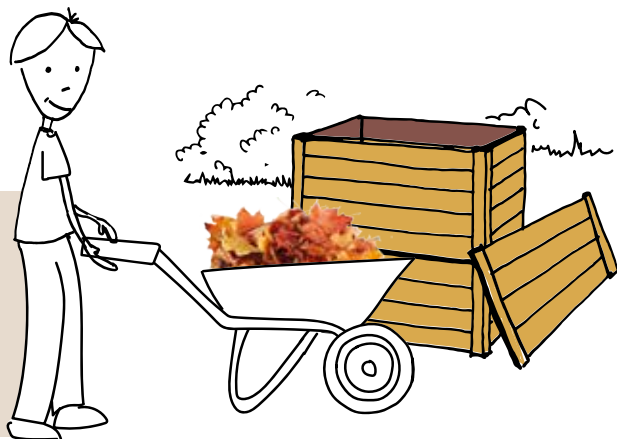
2 Je fais LE TRI

Les résidus d'origine végétale (herbe, feuilles, branchages, etc.) issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.





Pour en apprendre plus sur les techniques de jardinage au naturel > rendez-vous au jardin pédagogique de la déchèterie de Plaisance-du-Touch!



INFO +



Renseignements et réservation de votre composteur sur metropole.toulouse.fr



Composter c'est facile !

Je me lance avec les tutos vidéos :
> Disponibles sur le site metropole.toulouse.fr

> Ou sur la chaîne YouTube de la métropole > Playlist "Composter c'est facile !".



1

Je les valorise dans mon jardin.



2

Je les apporte en déchèterie en consultant au préalable le règlement intérieur sur decoset.fr

DÉCHETS OCCASIONNELS & ENCOMBRANTS

1 *Je réduis* MES DÉCHETS!



J'allonge la durée de vie de mes objets en les **entretenant** et en les **réparant**.



Il n'est plus à mon goût mais il fonctionne toujours : **je donne ou je vends**.



Je privilégie le matériel d'occasion ou reconditionné. Je peux aussi faire le choix d'appareils pouvant être réparés.

2 *Je fais* LE TRI





Je loue ou j'emprunte
les objets que j'utilise
occasionnellement.



**Je me renseigne
sur ces solutions** en
consultant le site Internet
longuevieauxobjets.gouv.fr

1



**Je fais reprendre mon ancien
matériel en magasin en cas
de nouvel achat.**

**Je dépose mon petit
électroménager (téléphone
portable, sèche-cheveux,
etc.) en magasin dans les
bornes prévues à cet effet.**



2



J'apporte en déchèterie.
Je consulte le règlement intérieur
au préalable sur le site Internet
decozet.fr

3



**Je me renseigne sur la collecte dans
ma commune, en consultant le site
Internet metropole.toulouse.fr**

INFO +



Les biens apportés en déchèterie sont orientés vers les filières de valorisation les plus adaptées.



Je consulte les sites Internet proximite.ecosystem.eco et eco-mobilier.fr pour :
› Connaître l'agenda des collectes solidaires de proximité ;
› Savoir auprès de quel(le)s associations, magasins et déchèteries je peux déposer mes objets.



Je me renseigne sur les cafés bricol' dans ma commune et consulte l'annuaire des artisans réparateurs sur le site reparateurs-occitanie.fr



Pour **trouver la déchèterie la plus proche de chez moi**, je consulte le site Internet decozet.fr (Infrastructures > Carte interactive).

DÉCHETS DANGEREUX

1 Je réduis MES DÉCHETS !



J'opte pour le compostage et les techniques de jardinage au naturel plutôt que pour des engrais chimiques et des produits phytosanitaires.



Je favorise les appareils fonctionnant sur secteur ou j'achète des piles rechargeables.

2 Je fais LE TRI

Les déchets dangereux ne doivent surtout pas être jetés dans votre poubelle. Ils font l'objet de précautions particulières en raison du danger qu'ils présentent pour votre santé et l'environnement.



Solvants, peintures, phytosanitaires, huiles moteur, radiographie, etc.



J'apporte en déchèterie.
› Plus d'informations sur decoset.fr

INFO +



J'utilise du **vinaigre blanc**,
du bicarbonate, des
cristaux de soude et du
savon noir pour faire le
ménage.



Des pictogrammes sur les emballages vous permettent
d'identifier les déchets dangereux.



Les piles, batteries et ampoules



J'apporte en grande
surface, en magasin
de bricolage ou en
déchèterie.



**Les bouteilles, bonbonnes
et cartouches de gaz vides**



J'apporte
chez le vendeur.

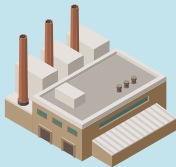
QUE DEVIENNENT MES DÉCHETS ?

247 kg/an/habitant en 2021

ORDURES MÉNAGÈRES



**Incinération
(Unités de
valorisation
énergétique)**



**Chaleur
électricité**

37 kg/an/habitant en 2021

PAPIERS/EMBALLAGES



Centres de tri



Refus de tri



MÉTAUX

Fonderie

**Pièces auto,
etc.**

*670 canettes = 1
vélo en aluminium*



PLASTIQUES

Plasturgie

**Fibres textiles,
tuyaux, gouttières,
etc.**

*27 bouteilles plastiques
= 1 pull polaire*

24 kg/an/habitant en 2021

VERRE

2 kg/an/habitant en 2021

TEXTILES



PAPIERS/CARTONS

Papeterie

Cartons industriels/pâte à papier

1000 journaux
= 900 journaux



Verrerie

Nouvelles bouteilles en verre

1 bouteille en verre
= 1 bouteille en verre



Friperie / seconde main, fibres isolantes, etc.

TOUS LES EMBALLAGES & PAPIERS SE TRIENT

Depuis le 1^{er} janvier 2023, partout sur le territoire de la métropole, le geste de tri est simplifié.

Une harmonisation

de la couleur du tri : parce que les différences de couleur de bacs de collecte sélective sur les territoires perturbent le geste de tri et l'empêchent de devenir un réflexe, l'harmonisation des équipements à l'échelle nationale est nécessaire.

La réglementation attribue désormais la couleur **jaune à tous les bacs de tri**. Ce changement a pour but de simplifier le tri et de permettre à chaque citoyen de l'effectuer facilement chez lui, au travail, dans la rue et en vacances.

Sur le territoire de la métropole, si votre bac de tri est bleu, il sera désormais identifié en jaune à l'aide d'un autocollant.

La pose d'autocollants des nouvelles consignes sera effectuée de novembre 2022 à juin 2023 au moment d'une tournée de collecte.

Une règle simple « Tous les emballages et papiers se trient » :

pots de yaourt, barquettes, boîtes, sacs, sachets et films, etc. Désormais TOUS vos emballages sont à déposer dans votre bac à couvercle jaune.

La seule question à se poser :

mon déchet est-il **un emballage** ?

OUI ? je le mets dans mon **bac de tri**,

NON ? je le mets dans mon bac à ordures ménagères.

Trier sans aucun doute : cela devient facile et évident pour tous !



Encore des questions ?

JETER ? TRIER ?

TÉLÉCHARGEZ **L'APPLI GUIDE DU TRI**

OU CONSULTEZ LE SITE **CONSIGNESETRI.FR**

Problème de collecte ?

Maintenance des contenants ?

Demande ou changement de contenants ?

Vol de contenants ?

Renseignement sur la réservation d'un composteur ?

Tri de vos déchets : un doute, une question ?

Renseignements
metropole.toulouse.fr

TOULOUSE : 05 61 222 222*

AUTRES COMMUNES : 0 800 201 440**

*prix d'un appel local ** appel gratuit



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la gestion des déchèteries grand public (Blagnac, Cugnaux et Toulouse), de la déchèterie professionnelle et du centre de transfert, ainsi que de la plate-forme de compostage de Toulouse, est transférée à Decoset.

Decoset est un syndicat mixte de réalisation, composé exclusivement d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), créé en 1993 avec pour vocation la mise en place d'une filière optimale de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Le réseau de déchèteries de Decoset compte ainsi 21 installations dont 11 réparties sur le territoire de Toulouse Métropole.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet decoset.fr



Tous les emballages se trient ? **MAINTENANT** **OUI!**

Depuis le 1^{er} janvier, tous
les emballages et papiers
vont dans le bac de tri



Au cœur de
votre quotidien



TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI
ou consultez le site consignesdetri.fr



toulouse
métropole